

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-François QUESNEL, *Maire*.

Etaient présents : Alain COMBAZ, Romuald GIROD, Laure TRUNFIO, Françoise BOISSET, Robert TICHADOU, Isabelle CARRON, Landry DESCOINGS, Carine CARMONA LETARGUA, Anne BELLEMIN-LAPONNAZ, & Sylvie GEHL GIROLLET (11).

Etaient excusés : - (0).

Etaient absents : Christophe GIRALT, Rémi DE GIORGIO, Dan GEOFFROY & Bruno FARIZY (4).

Date de convocation : 20 décembre 2017.

Nombre de Conseillers en exercice : 15.

Robert TICHADOU a été élu secrétaire.

OBJET : Aménagement de voirie pour la sécurisation et la mise en valeur
De l'entrée est & renforcement du réseau d'eau potable de la commune

TRAVAUX / CHOIX DE L'ENTREPRISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2017-09-50

VU le tableau établi après l'ouverture des plis en commission,

Après délibération, le Conseil Municipal :

VOTE : pour 11 / contre 0 / abstention 0

↳ Valide l'offre ci-dessous détaillée :

Opération : Aménagement de voirie pour la sécurisation et la mise en valeur de l'entrée est & renforcement du réseau d'eau potable de la commune

Entreprise : **EIFFAGE ROUTE Centre-Est** / ETS Savoie-Léman / 2 rue Centrale à VOGLANS (73420).

Montant du marché : 399 846.46 € Hors Taxes.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

↳ Invite Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les actes et documents nécessaires à son application.

OBJET : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE DES FÊTES
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2017-09-51

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de revoir le règlement intérieur de la **salle des fêtes**.

Ce règlement détermine, *entre autres*, les modalités de :

- Réservation,
- Mise à disposition / libération des locaux,

- Responsabilité.

Après délibération, le Conseil Municipal :

VOTE : pour 11 / contre 0 / abstention 0

↳ Adopte le règlement intérieur annexé à la présente délibération pour la **salle des fêtes**.

↳ Invite Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les actes et documents nécessaires à son application.

En ce qui concerne les tarifs « salle des fêtes » / « salle Charvet », ils seront revus lors d'une prochaine réunion.

QUESTIONS DIVERSES

↳ **Cérémonies des vœux :**

- Saint Jean de la Porte, dimanche 14/01 à 11H,
- Cruet, mardi 16/01 à 18 H,
- Fréterive, vendredi 12/01 à 18H30,
- Saint Pierre d'Albigny, jeudi 11/01 à 18H30.

↳ **Repas des Anciens** : dimanche 28 janvier 2018 à midi à la salle des fêtes. Des devis vont être demandés au Bar-Restaurant « Le Saint Jean » ainsi qu'à d'autres établissements pour le repas, *de même pour l'animation*.